

Robert BERNARD

Chevalier de la Légion d'Honneur



L'ordre national de la Légion d'honneur

L'ordre national de la Légion d'honneur est l'institution française qui, sous l'égide du grand chancelier et du grand maître, est chargée de décerner **la plus haute décoration honorifique française**. Instituée le 19 mai 1802 par le Premier consul de la République, Napoléon Bonaparte, elle récompense depuis ses origines **les militaires comme les civils** ayant rendu des « services éminents » à la Nation.



Projet de loi en 1802

Le projet de loi est discuté devant le Conseil d'État à partir 4 mai 1802 : Bonaparte y intervient personnellement et pèse de tout son poids pour soutenir la nécessité de distinctions, pour repousser la création d'un ordre strictement militaire et pour réfuter les accusations de retour à l'Ancien Régime. Le projet est adopté par 14 voix contre 10.



La Légion d'honneur s'adresse **dès les origines aussi bien aux civils qu'aux militaires**, on prête d'ailleurs à Napoléon la célèbre phrase : «Je veux décorer mes soldats et mes savants».

En 1805, les appellations sont modifiées comme suit : les légionnaires deviennent des « chevaliers », les commandants des « commandeurs ».

L'association des mérites militaires et civils (la répartition en 2012 est environ : deux tiers/un tiers), permet à l'ordre de survivre à tous les régimes. En 2012, on dénombre 93 000 légionnaires soit environ 3 500 citoyens décorés par an.



Grades et dignités

L'ordre comprend trois grades (chevalier, officier et commandeur) ainsi que deux dignités (grand officier et grand-croix). En général, selon la terminologie officielle, on est successivement : « nommé au grade de chevalier, promu au grade d'officier, promu au grade de commandeur, élevé à la dignité de grand officier, élevé à la dignité de grand-croix ».

La grande chancellerie est située à Paris dans le 7^e arrondissement, dans l'hôtel de Salm, appelé palais de la Légion d'honneur. Ce palais abrite aussi le musée de la Légion d'honneur.



Les conditions générales pour accéder à l'ordre

- Nul ne peut être reçu dans la Légion d'honneur s'il n'est Français ;
- L'accès à la Légion d'honneur se fait par le grade de chevalier ;
- Pour être admis au grade de chevalier, il faut **justifier de services publics ou d'activités professionnelles d'une durée minimum de vingt années**, assortis dans l'un et l'autre cas de **mérites éminents** ;
- Ne peuvent être promus aux grades d'officier ou de commandeur que les chevaliers et les officiers comptant au minimum respectivement huit et cinq ans dans leur grade et justifiant de titres de la qualité requise acquis postérieurement à l'accession audit grade.



Nomination → membre de l'ordre

Une fois qu'une personne est nommée au grade de chevalier dans l'ordre (information publiée au journal officiel de la République française), elle fait (ou ne fait pas) la démarche de recevoir la décoration. Bien que nommée dans l'ordre, elle peut en effet refuser d'être membre de l'ordre.

Lors de la remise de la décoration, après avoir payé des « droits de chancellerie », la personne est « faite chevalier de l'ordre » et à partir de ce moment, elle fait partie de l'ordre. Cette qualité de membre de l'ordre prend effet après la réception, et dure toute la vie ; elle n'est pas transmissible aux descendants.





Pourquoi cette recherche?

Ma grand-mère maternelle, sa femme, faisait de la généalogie dans les années 80. J'ai hérité de ses recherches.

Sur la carte de mon grand-père, elle avait écrit "Légion d'Honneur".

Les archives de la Légion d'Honneur sont en ligne pour les dossiers de plus de 50 ans. Des dossiers plus récents peuvent être demandés mais il faut justifier de sa filiation.





Nom, prénom, commune, profession, cote...

Département

Homme/Femme

 **Recherche avancée**

Nom :

Prénom(s) :

Profession(s) :

Lieu de naissance :

Cote(s) :

Effacer

Rechercher



☰ AFFINER LA RECHERCHE

Femme (0)

Homme (1)

Lieu de naissance ?

Oran (Algérie) (1)

Date de Naissance :

1700

1725

1750

1775

1800

1825

1850

1875

1900

1925

1945

1 légionnaire trouvé

Pertinence



BERNARD Robert Marie Jules

Date de naissance : 07/07/1909

Lieu de naissance : Algérie, Oran, O...

Voir

1 sur 1 légionnaire trouvé



Le dossier



D 67

NOM : BERNARD

N° 2051 CV67

Prénoms : Robert, Marie, Jules

né le 7 Juillet 1909

à Oran (Algérie)

447 D

66 3201 1 06 003 3 □

	DÉCRET	J.O.	RANG	MINISTÈRE	TEXTE	QUALITÉ ET ADRESSE	EXÉCUTION
CHEVALIER	- 8 JUIL. 1967	14 JUIL. 1967		AGRICULTURE		<p>Ingenieur en chef du Service rural, des eaux et des forêts adjoint au chef de la section technique centrale des services techniques ruraux.</p> <p>29 rue Alphonse Fallu LE VESINET Yvelines</p>	<p>C^{re} 21 JUIL. 1967</p> <p>D^{on}</p> <p>B^c</p> <p>L^c</p>

N

MINISTÈRE
DE
L'AGRICULTURE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

9057
447D

MEMOIRE DE PROPOSITION

pour le grade de CHEVALIER de la Légion d'Honneur

57 ans

BERNARD Robert, Marie, Jules

(Nom et prénoms)

7 Juillet 1909 à ORAN (Algérie)

(Date et lieu de naissance)

Française

(Nationalité)

29, rue Alphonse Pallu - LE VESINET (Yvelines)

(Adresse)

Fonctions exercées : Ingénieur en Chef du Génie Rural, des Eaux et des Forêts, adjoint au

Chef de la Section Technique Centrale des Services Publics ruraux.

Grades universitaires : Diplômé de l'Ecole Supérieure d'Electricité de PARIS - Licencié

es-Sciences



MH. 1069 302

(1) Services militaires (paix) du 15.10.1930 au 15.10.1931 = 1 an

(2) Services militaires (guerre) du 2.9.1939 au 23.8.1940 = 11 mois

du au =

MAJORATION pour CAMPAGNE - 1 an

(3) Services civils : du 1.2.1932 à ce jour - 34 ans 3 mois

Total des services (1 + 2 + 3) : - 37 ans 2 mois



Activités diverses :

- 1er Février 1932 : Recruté comme Ingénieur adjoint des travaux au Service des Travaux de Colonisation et du Génie Rural (T.C.G.R.) du Gouvernement Général de l'Algérie et chargé du sous-arrondissement de l'électrification rurale du département de CONSTANTINE.
- 1er Janvier 1939 : Promu Ingénieur des Travaux des T.C.R.G. (Gouvernement Général de l'Algérie).
- 1er Décembre 1941 : Muté au Service de l'électricité (Gouvernement Général de l'Algérie) à la suppression du Service des Travaux de colonisation et du Génie Rural, maintenu dans ses fonctions.
- 1er Août 1948 : Nommé Chef de la Section de l'Electricité Rurale à ALGER.
- 1er Avril 1957 : Promu Ingénieur en Chef des T.C.R.G.
- 1er Novembre 1959 : Nommé Chef du Service de l'Electricité à la Délégation Générale du Gouvernement en Algérie.
- 1er Janvier 1963 : Rapatrié en Métropole et affecté au Ministère de l'Agriculture (Section Technique Centrale des Services Publics Ruraux).
- 1er Avril 1965 : Intégré dans le corps des Ingénieurs du Génie Rural en qualité d'Ingénieur en Chef.
- 13 Septembre 1965 : Intégré dans le même grade dans le nouveau corps des Ingénieurs du Génie Rural, des Eaux et des Forêts.

.....- Officier du Mérite Agricole (10.2.1965).....

.....- Officier du Mérite Social.....

Exposé détaillé des services qui motivent la proposition : Ingénieur très compétent, appliqué, travailleur, sa collaboration a été fort appréciée tant pour la préparation des dossiers techniques que pour la surveillance des chantiers.

..... Cette maîtrise lui a valu de se voir confier, en 1948, la direction de la Section d'électrification rurale dont la compétence territoriale englobait toute l'Algérie, y compris les territoires du Sud. A la tête de ce Service d'exécution très chargé, disposant d'un personnel réduit, M. BERNARD a, par un labeur immense, obtenu d'excellents résultats. En 1959, l'Administration algérienne, a d'ailleurs reconnu la haute valeur professionnelle et les mérites de l'intéressé en le nommant à la tête du Service de l'Electricité de l'Algérie, qu'il dirigea avec compétence et autorité durant trois années particulièrement difficiles.

..... Rapatrié en 1963 et intégré dans le corps des Ingénieurs du Génie Rural, des Eaux et des Forêts avec le grade d'Ingénieur en Chef, M. BERNARD assume actuellement les fonctions d'adjoint au Chef de la Section Technique Centrale des Services Publics Ruraux où son expérience des problèmes techniques et économiques de l'électrification rurale en fait un collaborateur des plus précieux.

..... M. BERNARD qui compte plus de 35 ans de services dont 30 ans rendus en Algérie dans des fonctions avec responsabilités s'étendant en dernier lieu à tout le pays et à tout le Service de l'électricité, possède des titres incontestables à une nomination dans l'Ordre de la Légion d'Honneur.

Le Ministre de l'Agriculture certifie, en outre, qu'il résulte de l'enquête que la moralité de M.**B.E.R.N.A.R.D.**..... ainsi que son comportement au cours de la guerre 1939-1945 permettent sa **nomination**..... dans l'Ordre de la Légion d'Honneur.

A Paris, le **30 MARS 1967**

Edgar FAURE



Nommé mais ...

Une fois qu'une personne est nommée au grade de chevalier dans l'ordre, elle fait la démarche de recevoir la décoration.

Lors de la remise de la décoration, après avoir payé des « droits de chancellerie », la personne est « faite chevalier de l'ordre » et à partir de ce moment, elle fait partie de l'ordre.

Le décret de nomination date du 8 juillet 1967, mon grand-père est décédé le lendemain, le 9 juillet 1967.

Que se passe-t-il dans ce cas?



Autres recherches à faire

- mérite agricole ?
- mérite social ?
- dossier de carrière au ministère ?



Sources

[https://fr.wikipedia.org/wiki/Ordre national de la L%C3%A9gion d%27honneur](https://fr.wikipedia.org/wiki/Ordre_national_de_la_L%C3%A9gion_d%27honneur)

<https://www.leonore.archives-nationales.culture.gouv.fr/ui/>

[https://fr.wikipedia.org/wiki/Base L%C3%A9onore](https://fr.wikipedia.org/wiki/Base_L%C3%A9onore)

